TENETTE

A MORS ARTICULÉS

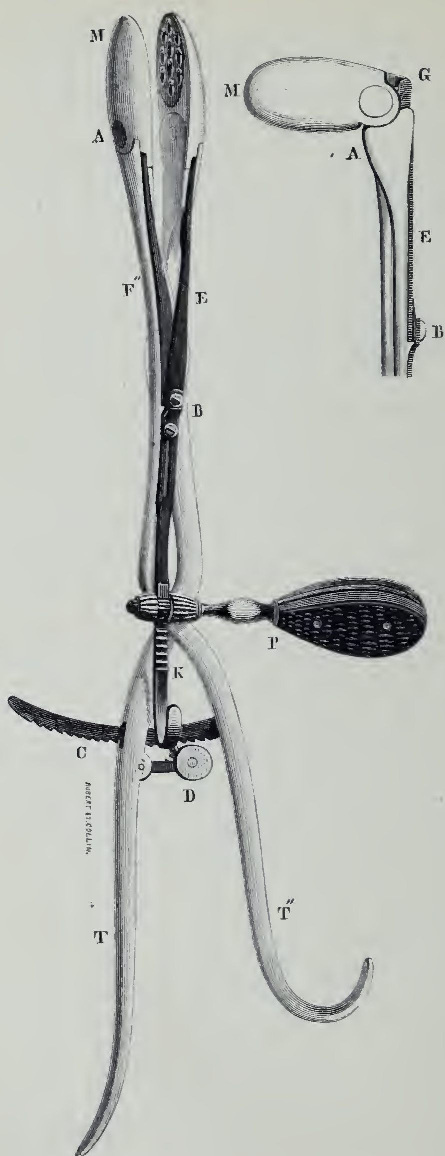
DU

Docteur AMUSSAT

Présentée à l'Académie de médecine, dans sa séance du 15 février 1870,
par M. Béclard.

Cet instrument se compose de deux branches T et T″ articulées en B, munies d'une crémaillère C, à cliquet D, destinée à maintenir ces branches au degré de rapprochement voulu. Les mors M sont articulés en A, de manière à pouvoir être placés suivant l'axe des branches de l'instrument ou perpendiculairement à cet axe. Sur la branche T″ se trouve fixé un barillet, dans lequel s'engage un pignon, à l'aide duquel on peut imprimer un mouvement de va-et-vient à la tige K, articulée en B, avec deux autres tiges à coulisses E et E″, articulées en G, avec les mors de la pince ; mouvement qui détermine la direction que l'on veut donner aux mors de l'instrument.

Cette tenette se manœuvre de la manière suivante : Les



mors de la pince étant placés suivant l'axe des branches, on

l'introduit dans la vessie comme une tenette droite ordinaire; puis, au moyen du pignon, on imprime à la crémaillère K un mouvement en avant, qui place les mors perpendiculairement à l'axe des branches. On saisit alors la pierre comme avec une tenette courbe, en cherchant à placer le grand axe des mors dans la direction du grand axe du calcul, et on le fixe solidement; on imprime ensuite aux mors de la tenette un mouvement qui les ramène, ainsi que le calcul, dans la direction des branches de l'instrument, et l'on en fait l'extraction. Cette tenette a pour but de faire parcourir le trajet périnéal par le calcul, en présentant ses plus petits diamètres.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.